

**20230123\_DL\_08**

**OBJET :** Avenant grille tarifs - convention relative à la mise à disposition de services et d'équipements entre le syndicat mixte nord – Pas-de-Calais numérique « la fibre numérique 59 62 » et le syndicat mixte Somme Numérique

**Date de convocation :**  
17 janvier 2023

**Date de séance :**  
**23 janvier 2023**

**Date d'affichage :**  
06 février 2023

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 19

**Membres votants :** 26

*Séance en présentiel et  
visioconférence*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

**Etaient présents :**

M. VARLET Philippe, Mme LHOMME Brigitte, M. BEAUMONT Joël, M. PE-NAUD Guy, M. DURIEUX François, M. LEFEBVRE Julien, M. DEBEUGNY François, M. MASSET Jacques, M. DE JENLIS Hubert, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. MAROTTE Philippe, M. PARSIS Laurent, M. DEFRANCE Hervé, M. WALIGORA Jean-Luc, M. BEAUFILS Christian, M. LEBRUN Christian, M. BLOCKLET Patrick, M. DE MONCLIN Arnaud, M. GORRIEZ Jean.

**Secrétaire de séance :** Mme LHOMME Brigitte

**Pouvoirs :**

M. DEMARCY Denis donne pouvoir à M. DEBEUGNY François  
Mme DE WAZIERS Isabelle donne pouvoir à M. DE MONCLIN Arnaud  
M. DECLÉ Paul-Éric donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise  
M. FOUCAULT Marc donne pouvoir à M. VARLET Philippe  
M. THUEUX Jacky donne pouvoir à M. BEAUFILS Christian  
M. DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à M. WALIGORA Jean-Luc  
Mme POUPART Patricia donne pouvoir à Mme LHOMME Brigitte

Somme Numérique est un syndicat dit mixte ouvert, compétent en matière de d'exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques en application de l'article 2 de ses statuts. Le syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique est également un syndicat mixte ouvert compétent en matière de communications électroniques et d'usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif.

La mise à disposition des services et équipements de Somme Numérique est apparue comme l'outil approprié à cette coopération. La convention a été signée le 17 février 2022 par les parties et a fait l'objet d'un envoi à la préfecture au titre du contrôle de légalité le 01 mars 2022.

Pour faciliter le développement des services auprès des communes, le syndicat mixte la Fibre Numérique 59 62 souhaite que le syndicat mixte Somme numérique assure des prestations concernant la gestion de noms de domaines dans le cadre de l'opération Mairie Connectée. Il est également proposé au syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique des prestations concernant l'hébergement physique de serveurs et la mise à disposition de machines virtuelles.

## LE COMITE SYNDICAL

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la convention relative à la mise à disposition de services et d'équipements entre le syndicat mixte nord – Pas-de-Calais numérique « la fibre numérique 59 62 » et le syndicat mixte somme numérique signée le 17 février 2022 par les parties et transmis à la préfecture au titre du contrôle de légalité le 01 mars 2022.
- Vu le projet d'avenant n°1 à l'annexe financière n° 2 de la Convention
- Entendu le rapport du Président

Considérant la nécessité d'adopter un avenant à la convention de service permettant de répondre aux besoins du syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Approuve la conclusion de l'avenant n°1 à l'annexe financière n° 2 de la convention de mise à disposition de services et d'équipements entre le syndicat mixte nord – Pas-de-Calais numérique « la fibre numérique 59 62 » et le syndicat mixte somme numérique.

**ARTICLE 2 :** Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.